

Vos cotisations

Régime complémentaire prévoyance



CCN PLASTURGIE

IDCC 292

Régime de prévoyance obligatoire conventionnel

Salariés non-cadres*, ayant une ancienneté d'au moins 3 mois dans l'entreprise.

À compter du 1^{er} janvier 2026

TAUX DE COTISATION En pourcentage du salaire brut annuel		
Garanties	TA	TB
REGIME BASE CONVENTIONNELLE OBLIGATOIRE	0,93 %	0,93 %
REGIME BASE CONVENTIONNELLE OBLIGATOIRE + OPTION DECES/INCAPACITE/INVALIDITE FACULTATIVE	1,68 %	1,68 %
REGIME BASE CONVENTIONNELLE OBLIGATOIRE + OPTION DECES FACULTATIVE	1,19 %	1,19 %
REGIME BASE CONVENTIONNELLE OBLIGATOIRE + OPTION INCAPACITE/INVALIDITE FACULTATIVE	1,42%	1,42%
OPTION DECES facultative en complément du régime base conventionnelle	0,26 %	0,26 %
OPTION INCAPACITE/INVALIDITE facultative en complément du régime base conventionnelle	0,49%	0,49%
OPTION DECES/INCAPACITE/INVALIDITE facultative en complément du régime base conventionnelle	0,75 %	0,75 %

DETAIL PAR RISQUE DU TAUX DE COTISATION CONVENTIONNEL En pourcentage du salaire brut annuel		
Garanties	TA	TB
Décès	0,21 %	0,21 %
Rentes éducation et handicap (OCIRP)	0,02 %	0,02 %
Incapacité	0,29 %	0,29 %
Invalidité	0,41 %	0,41 %
TOTAL	0,93 %	0,93 %

* tel que défini dans l'accord de branche

TA : fraction de salaire inférieure ou égale au PASS

TB : fraction de salaire comprise entre 1 fois et 4 fois le PASS

PASS : Plafond Annuel de la Sécurité Sociale

OCIRP : Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance, union d'institutions de prévoyance régie par le code de la Sécurité sociale, dont le siège social est situé 17 rue de Marignan - 75008 Paris

APICIL PRÉVOYANCE

Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale.
Enregistrée au répertoire SIRENE N° 321 862 500

51 boulevard Marius Vivier-Merle
TSA 95568
69501 LYON CEDEX 03
www.apicil.com